



Le droit d'accès à l'énergie

Table ronde organisée par
l'Association Energies en partenariat avec
la Fondation Heinrich Boll Stiftung Rabat
21 juin 2019

 HEINRICH BÖLL STIFTUNG
RABAT
Maroc

Le droit d'accès à l'énergie

TABLE RONDE ORGANISEE PAR L' ASSOCIATION ENERGIES EN PARTENARIAT
AVEC LA FONDATION HEINRICH BÖLL STIFTUNG RABAT

Rapporteur : Mohamed Taoufik

Table des matières

1 - Présentation de l'Association Energies et de la Fondation Heinrich-Böll-Stiftung.....	3
2 - Concept note.....	4
3 - Mots de bienvenue de l'association "Energies" et de la Fondation Heinrich Böll Stiftung..	8
4 - Interventions des panelistes.....	9
4.1- M. Lahcen Daoudi : Accessibilité économique à l'énergie et politique des prix.....	9
4.2 - M. Adnane Belahcen : Le droit à l'énergie : comment garantir un droit opposable?..	13
4.3 - M. El Mostafa Jamea: La participation citoyenne, levier d'accessibilité et de promotion des EnR.....	22
5 - Débat.....	24
5.1 - Commentaires et questions.....	26
5.1.1 - Droits d'accès à l'énergie, coûts et autonomie.....	26
5.1.2 - Tarification de l'énergie électrique et gouvernance du secteur.....	28
5.1.3 - Politique et stratégie énergétiques du Maroc.....	30
5.2 - Réactions des panelistes.....	33
5.2.1 - Réaction de M.Lahcen Daoudi.....	33
5.2.2 - Réaction de M.Adnane Belahcen.....	36
5.2.3 - Réaction de M.El Mostafa Jamea.....	38
6 - Annexes : Extraits de textes en rapport avec le droit à l'énergie.....	39

Le débat que l'association initie sur le droit d'accès à l'énergie, cherche à répondre aux questions sur l'opportunité de la consécration juridique d'une telle norme, sur son contenu, les politiques publiques devant la mettre en œuvre et sur son rôle pour la promotion des énergies renouvelables. Tous ces aspects seront traités par MM:

- **Lahcen Daoudi**, ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance :

Accessibilité économique à l'énergie et politique des prix

- **Adnane Belahcen**, avocat au barreau de Paris, ancien directeur des Affaires Juridiques de l'Office National de l'Electricité :

Droit à l'énergie : comment garantir un droit opposable ?

- **El Mostafa Jamea**, expert en énergies renouvelables :

La participation citoyenne, levier d'accessibilité et de promotion des EnR.

- **Abdessamad Saddouq**, Président de l'Association Energies, modérateur.

1-PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ENERGIES ET DE LA FONDATION HEINRICH-BÖLL-STIFTUNG

1.1- Association Energies

Energies est une association, à but non lucratif, fondée le 12 décembre 2003, regroupant les hauts cadres en fonction et retraités de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable-Branche Electricité.

Ses objectifs :

- Créer un espace de rapprochement favorisant l'épanouissement de ses adhérents et la solidarité entre eux.
- Constituer une force de proposition et de progrès pour toute question touchant à l'énergie à travers une participation active à tous les débats, manifestations, tables rondes, conférences au niveau national ou international.
- Mettre l'expertise des membres de l'association au service du développement du pays.
- Organiser ou participer à des actions d'assistance technique ou d'aide au développement ou dans un but humanitaire, à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc.
- Encourager toute action qui contribuera à l'amélioration et au bien-être des adhérents.

1.2- Fondation Heinrich-Böll-Stiftung

Heinrich-Böll-Stiftung est une fondation politique allemande à but non-lucratif qui a pour mission l'éducation civique et politique en Allemagne et ailleurs. Son siège basé à Berlin anime 32 bureaux internationaux à travers le monde. À l'instar de l'écrivain et lauréat du Prix Nobel Heinrich Böll, la Fondation promeut un développement démocratique et durable, et défend les valeurs des droits humains, de l'égalité entre hommes et femmes avec une vision globale de la protection de l'environnement. Le bureau de la Fondation à Rabat a ouvert en 2014.

Sa préoccupation particulière est la promotion d'une société démocratique à travers un engagement citoyen et sociopolitique et la création d'espaces de débats ouverts encourageant le dialogue entre politique, économie, science et société en faveur d'un développement durable.

En outre, la fondation promeut l'art et la culture en tant qu'élément essentiel de sa politique de travail éducatif et en tant qu'expression de la compréhension de soi par la société.

Actuellement, la Fondation Heinrich Böll soutient environ 1.200 étudiants et doctorants, par des bourses.

2- CONCEPT NOTE

2.1- Le droit à l'énergie

2.1.1- Un concept émergent

L'accès à l'énergie est conçu, partout dans le monde, comme un enjeu de développement, au même titre que l'éducation et la santé. Les taux d'électrification en particulier rurale et la consommation d'énergie électrique par tête d'habitant font partie des indicateurs usuels de développement d'un pays ou d'un territoire. Cette dimension, aussi importante soit-elle, ne doit pas occulter le fait que l'accès à des services énergétiques modernes est d'abord la réponse à des besoins fondamentaux : l'éclairage, le chauffage, la cuisson, le froid et la mobilité auxquels il faut rajouter la communication et bien d'autres besoins.

Plus d'un milliard de personnes (dont 600 millions en Afrique) n'ont pas accès à l'électricité la forme d'énergie la plus évoluée et la plus commode. Les prévisions les plus optimistes nous renvoie à des dates lointaines pour que l'accès à l'énergie soit une réalité universelle. C'est dire le chemin qui reste à parcourir

pour répondre à des besoins vitaux.

L'agenda 21 de la déclaration de Rio de 1992, texte fondateur en matière de développement durable, n'a pas fait mention de l'accès universel aux services énergétiques modernes. Ce n'était pas non plus le cas des Objectifs du Millénaire pour le Développement-OMD- adoptés en l'an 2000. La situation allait évoluer, quelques années plus tard. En 2012, la nouvelle déclaration de Rio engage à promouvoir l'accès universel à l'électricité. La même année, l'Assemblée générale des Nations-Unies proclame 2012 année internationale de l'énergie pour tous et 2014-2024 décennie de l'énergie durable et renouvelable. Enfin les Objectifs de Développement Durable-ODD- approuvés en 2015, corrigent et rattrapent l'omission des OMD. Ils stipulent, dans l'objectif 7, la garantie de l'accès de tous à des services énergétiques fiables durables et modernes.

Bien que le mouvement semble s'accélérer et les initiatives se multiplier, ce long cheminement n'a toujours pas abouti à l'élaboration d'une référence juridique internationale, c.-à-d. un droit autonome d'accès à l'énergie reconnu à l'international. Il trouvera, tout naturellement, son ancrage dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1965. Ce texte proclame dans son article 11 le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille. Les longues négociations sur le changement climatique ont fait émerger deux principes qui devraient constituer le fondement de la doctrine d'une telle norme: le principe du développement durable et celui de la responsabilité commune mais différenciée. Le premier préserve les droits et les besoins des générations futures. Le second aménage les marges d'action entre pays développés et pays en voie de développement, en faveur de ces derniers.

Les énergies renouvelables, de par leur développement récent et leur accessi-

bilité relativement facile, constituent un argument militant en faveur de l'adoption rapide du droit à l'énergie en tant que droit autonome.

A l'instar de tous les droits économiques, il s'entend comme l'obligation faite aux Etats de développer des politiques publiques à même de répondre aux besoins fondamentaux du citoyen. C'est bien le sens de l'article 2 du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et qui introduit, également, l'idée de progressivité dans la mise en place de ces politiques.

Même en l'absence d'une reconnaissance internationale, des législations nationales ont franchi le pas. C'est le cas notamment, de la France dans sa loi Grenelle II de 2010.

2.1.2- Au Maroc

La constitution consacre, dans son article 31 du titre II relatif aux libertés et droits fondamentaux, le droit au développement durable à l'instar du droit d'accès à la santé, à l'eau, au logement, etc. Cette disposition peut être interprétée comme un renvoi indirect au droit à l'énergie. Cela paraît insuffisant.

Notre pays a développé depuis le milieu des années 90, un programme ambitieux d'accès à l'électricité. Le PERG a permis, en une quinzaine d'années de passer d'un taux d'électrification rurale de 18 % en 1996 à plus de 99 %. C'est un effort d'investissement considérable. Le montage financier et le choix d'une tarification progressive et unifiée ont contribué à la réussite de ce modèle.

Est-ce suffisant ? Non. D'abord parce que l'énergie, ne se limite pas à l'électricité. Le carburant, pour les besoins de mobilité, la gaz butane pour la cuisson et le chauffage, sont tout aussi essentiels que l'énergie électrique. Le drame d'Anefgou en 2007 nous l'a, tristement, rappelé. Et puis, l'accessibilité s'entend au sens large. Mettre à proximité un service d'électricité renvoie immédiatement à la question de l'accessibilité économique. Celle qui interroge les

pouvoirs publics sur la capacité financière du citoyen, notamment en milieu défavorisé, à accéder au minimum d'énergie nécessaire à sa dignité et à son bien-être. L'extraire à sa précarité énergétique ne devrait-il pas s'inscrire dans les missions de l'Etat et s'ériger en droit du citoyen ? L'évolution technologique aidant, n'est-il pas temps de promouvoir, à travers un cadre légal approprié, l'autoproduction des ménages et l'injection du surplus dans le réseau ?

2.2- Objectifs de la table ronde.

C'est dans le prolongement de cette réflexion que l'association Energies organise, en partenariat avec la fondation Heinrich Böll Stiftung, cette table ronde sur le thème " le droit d'accès à l'énergie". L'objectif est d'initier, dans notre pays, le débat sur le sujet en croisant les points de vue du juriste, des pouvoirs publics et de la société civile.

Les premières questions qu'un tel sujet suscite sont multiples. Est-il opportun d'adopter explicitement un tel droit ? quel en serait le contenu ? que peut-il concrètement apporter ? Ne serait-il pas un simple effet de mode ou peut-il, véritablement, changer la façon d'approcher la question ? quelles politiques publiques pour assurer l'accessibilité économique de nos citoyens à l'énergie ? quel équilibre faut-il envisager entre les contraintes écologiques et économiques ? Comment assurer la participation citoyenne dans l'application d'un nouveau droit de l'accès à l'énergie ?

Cette première rencontre n'a pas l'ambition d'aborder tous les aspects du sujet. Nous avons, plutôt, privilégié les axes de débat suivants :

- Développement du concept de droit à l'énergie, d'un point de vue juridique.
- Politiques publiques pour assurer l'accessibilité économique à l'énergie.
- Droit à l'énergie et promotion des EnR.
- Participation citoyenne et promotion de l'accessibilité à l'énergie.

3- MOTS DE BIENVENUE DE L'ASSOCIATION "ENERGIES" ET DE LA FONDATION HEINRICH BÖLL STIFTUNG

3.1- Mot de bienvenue de l'association Energies

A.Saddouq, Président de l'Association Energies a tout d'abord souhaité la bienvenue aux invités et aux animateurs de la table ronde. Il a ensuite donné une présentation succincte de l'association : sa mission, ses centres d'intérêts et ses objectifs. Il a rappelé également les tables rondes et débats déjà organisés pour débattre des thèmes liés à l'énergie dont en particulier :

- La transformation du secteur électrique au Maroc.
- Les gaz des schistes.
- La gestion déléguée du service public.
- Les mécanismes de la stabilité des prix des produits pétroliers.

Avant de donner la parole à M. Bauke Bavmann, directeur de Fondation Heinrich-Böll-Stiftung Rabat pour le mot de bienvenu, M.Abdessamad Saddouq a exprimé ses vifs remerciements à La Fondation Heinrich Böll Stiftung pour son soutien à cette rencontre qui débouchera certainement sur une coopération plus large et aux trois intervenants qui ont bien voulu répondre à la sollicitation de l'association.

3.2- Mot de bienvenue de la Fondation Heinrich Böll Stiftung Rabat

Le directeur de la Fondation Heinrich Böll Stiftung Rabat, a d'abord souhaité la bienvenue aux membres de l'association Energies et aux invités et a également exprimé ses remerciements pour les intervenants et l'Association Energie, notamment son président M.Abdessamad Saddouq pour avoir proposé, préparé et organisé cette table ronde sur le sujet très pertinent "Droit d'accès à l'énergie".

Il a ensuite donné une présentation succincte de la Fondation Heinrich Böll Stiftung Rabat, en rappelant sa mission et ses objectifs. Il a notamment souligné les valeurs de la Fondation qui sont la démocratie, les droits humains et écologiques.

“Notre vocation repose sur les valeurs des droits humains, l'égalité homme / femme et une vision globale de l'environnement. Les deux domaines principaux de notre travail au Maroc sont l'environnement et le développement durable d'une part et, la démocratie et la transparence d'autre part.

Notre point fort en tant que fondation verte est l'encouragement des idées, débats et échanges. Et c'est également l'objectif de la Table Ronde sur le thème “Le droit d'accès à l'énergie” d'aujourd'hui. Je crois fermement que l'idée d'un droit des citoyens à l'accès à l'énergie abordable ainsi que l'encouragement de la participation citoyenne comme levier pour l'accessibilité de l'énergie sont des éléments clés pour le développement du Maroc.»

4- INTERVENTIONS DES PANELISTES

4.1- M.Lahcen Daoudi : Accessibilité économique à l'énergie et politique des prix

Je pense qu'au lieu de parler du droit à l'énergie il faudrait parler du droit à l'électricité parce que le 1^{er} droit à l'énergie c'est se nourrir. Il faut manger pour avoir de l'énergie. Donc il faut différencier entre l'électricité et l'énergie parce que ce mot englobe beaucoup de choses autres que l'énergie.

Malgré que la 1^{ère} lampe fonctionnant à l'électricité ait été allumée il y a plus de 140 ans, il y a malheureusement beaucoup de gens qui n'ont pas accès aujourd'hui à cette magique ampoule qui s'allume en appuyant sur un bou-

ton. Des retards importants sont enregistrés, pas uniquement au Maroc, mais aussi dans beaucoup de contrées. Le social n'a pas été toujours une priorité, et ce depuis l'indépendance. On aurait pu faire venir de l'électricité à tous les foyers. Le retard pris est énorme en termes d'accès à l'eau, à l'électricité et de désenclavement, c'est un package. Pour rattraper le retard, il faut que les mentalités changent chez beaucoup de marocains qui croient que l'électricité c'est être connecté au réseau filaire. Il faut œuvrer pour changer ces mentalités en faveur des panneaux solaires, car il est difficile d'amener le fil dans tous les coins du Maroc.

Bien que le taux d'électrification tiré des statistiques officielles dépasse le seuil des 99%, beaucoup de citoyens n'ont pas accès à l'électricité. Le taux effectif serait loin de ce chiffre : le fait de voir un pylône d'un réseau de télécommunication implanté au milieu d'un village à côté d'une commune, ne signifie pas que tous les citoyens de cette commune bénéficient de la couverture des ondes dudit réseau.

De plus dans le milieu rural tous les gens qui ont construit en hors la loi n'ont pas accès à l'électricité. Dans la région du village Aguelmous de la province de Khenifra on n'a que 45% de la population desservie.

Il y a des difficultés d'accès à certains villages. Par exemple le village d'Aghbala dans la province de Khenifra, où il n'y a que les oiseaux qui y vont car il n'y a pas de route. Pour y aller il faut avoir le courage de marcher 7 ou 8 km à pieds et, c'est un miracle de voir des visiteurs chez eux.

Des coûts augmentent proportionnellement à notre richesse, on a une politique pour faciliter l'accès à l'électricité, c'est la 1ère tranche de 100 Kw qui est vendue au prix inférieur aux coûts de production. Il y a la problématique du butoir, de la TVA. Tout ça c'est du social même pour des riches, cela n'a pas de sens. On

peut avoir des tranches à 20%, à 10%, 7% ou même sans TVA. Il n'y a pas de raison qu'on vende avec un prix inférieur au prix coûtant à des couches aisées. C'est une péréquation. Malheureusement ceux qui font la loi la font souvent en leur faveur, c'est le fait de la translation. A l'instar de l'impôt, on réforme la fiscalité mais on veut que ce soit l'autre qui paie.

Il faut, également, faire un effort pour que l'ONEE ait un peu plus de moyens et moins d'endettement.

Pour le cas du gaz, ce sont 12 milliards de dirhams au titre de la compensation qui ne vont pas aux pauvres. Ils vont là où on utilise une dizaine de bouteilles de gaz butane par mois et surtout pour le pompage d'eau ou l'élevage des poules où on peut utiliser jusqu'à plus de 100 bouteilles par jour. On compte subventionner qui ? ce n'est pas du social. Là aussi il y a un gros problème, si on avait affecté ces moyens au profit des couches pauvres il n'y aurait pas besoins de subventionner de l'électricité, les gens auraient de quoi la payer. On est en train de travailler sur "le cash transfer" pour transférer aux couches pauvres des moyens qu'on prendrait sur tous les programmes sociaux qui bénéficient aux riches également. Il faut aussi travailler pour transformer la société pour qu'une certaine couche paie le vrai prix : les marocains ne paient pas l'électricité à son vrai prix ou le gaz à son vrai prix.

Si on veut nous intégrer dans la mondialisation il faut que les gens paient le prix du marché, mais il faut éradiquer la pauvreté. On a les moyens pour l'éradiquer : on a autour de 37 milliards de dirhams dans les filets sociaux y compris la caisse de compensation et, si l'on ne tient compte que de la compensation du gaz butane, les 12 milliards de dirhams pourraient suffire pour aider un million de familles à raison de de 1000 dirhams par mois. On peut aller jusqu'à 3 millions de familles et, en les multipliant par 5 c'est déjà une bonne partie de la population.

Le gros problème au Maroc c'est la transformation de la société et oser faire des réformes. Or, on est une société où les réformes sont rejetées et lentes. Elles sont rejetées parce qu'on n'a pas habitué la société à des transformations rapides.

L'accès à l'énergie est un droit au sens de l'électricité. C'est une responsabilité de l'Etat, et cette responsabilité il faut l'assumer jusqu'au bout. On a décomposé les produits pétroliers et, on n'a pas apporté des solutions alternatives en dehors de l'aide aux femmes divorcées. Il faut absolument aller encore plus loin pour que l'impact du pétrole (transports en commun, de marchandises, taxis, bus etc..) profite aux couches démunies. Ce sont ces couches démunies qu'il faut protéger et non les riches.

Avec un système complet de la protection sociale, y compris les transferts objet des réformes en vue et, le programme 2021 qui vise à désenclaver environ 90 % des villages, on pourrait amener l'électricité à tous les citoyens.

On a cumulé beaucoup de retards. C'est une situation anormale de vouloir intégrer le citoyen à la mondialisation alors qu'il n'a pas d'électricité. Le nombre d'utilisateurs de téléphones portables a progressé énormément en un peu de temps dans les campagnes. La 1ère chose demandée est d'être connecté au réseau de télécommunication. Les gens sont intégrés dans les réseaux de télécommunication, mais ils rencontrent des difficultés pour charger les batteries puisqu'ils n'ont pas accès à l'électricité. L'électricité est un vecteur de propagation du développement. On a donc exclu de fait les citoyens du droit d'accès au développement et pas uniquement du droit d'accès à l'électricité.

Le financement n'était pas un vrai problème pour la généralisation de l'électricité. On pouvait mobiliser au niveau international suffisamment de fonds, mais les politiques suivies étaient axées sur des zones qui rapportent plus (riches).

Ce sont ces zones qui ont bénéficié le plus des programmes de développement. C'est aussi le cas pour les routes. Il y a des laissés-pour-compte.

J'espère que d'ici 2021, ce problème ne se posera plus.

Qu'est-ce que le droit d'accès à l'énergie ? Le droit à l'énergie c'est manger d'abord.

La responsabilité de l'Etat en matière des prix de l'électricité : l'intervention de l'Etat est nécessaire pour permettre l'équilibre sociale tout en assurant à l'ONEE les moyens adéquats garantissant la continuité des services et ce, dans le cadre de l'efficacité et l'efficience de la gestion de cet organisme qui est le prolongement de l'Etat.

Concernant les EnR, on est en train de réfléchir à une loi pour permettre au citoyen de produire de l'électricité. L'ONEE est contre. En France vous avez droit de produire une certaine quantité, ainsi qu'en Tunisie.

Je suis pour que les marocains aient droit de produire leur électricité et de vendre leurs excédents à l'ONEE. Soit on évolue soit on n'évolue pas, c'est un choix à faire. Avec le droit de produire l'électricité par les citoyens il serait possible de réduire les investissements dans les moyens de production d'électricité et, d'investir davantage dans les solutions de stockage.

4.2- M.Adnane Belahcen : Le droit à l'énergie : comment garantir un droit opposable ?

D'abord un mot pour remercier l'Association Energies de son initiative et de l'invitation qui m'a été faite pour partager avec vous mes réflexions sur cette thématique du droit d'accès à l'énergie, une thématique qui fait l'objet depuis quelques années de nombreuses réflexions de la part des sociétés civiles internationales (et des politiques dans une moindre mesure) qui s'intéressent aux

problématiques de développement et en particulier dans les pays émergents. En guise d'introduction, je souhaiterais si vous le permettez très brièvement replacer ce droit à l'énergie dans son contexte historique et théorique. Cela nous permettra de mieux comprendre la spécificité du sujet ainsi que le régime juridique y afférent.

Genèse des droits dits économiques et sociaux

Au niveau international le droit de l'accès à l'énergie peut être rattaché à ce qui est communément appelé par les juristes les droits de deuxième génération à savoir les droits économiques sociaux et culturels. Droits apparus dans l'ordonnement juridique international au milieu du 20ème siècle (droit à la santé, droit à l'éducation).

Ces droits économiques et sociaux sont dits de deuxième génération par opposition aux droits de première génération édictés au 18ème siècle notamment avec la Déclaration des Droits de l'Homme et des Citoyens de 1789, et qui ont trait aux droits civils et politiques des citoyens (liberté d'opinion, liberté d'aller et venir, droit de propriété.....).

Ces deux catégories de droit se distinguent l'une de l'autre dans leur nature et donc dans le régime juridique afférent à chacune d'entre elles. Tandis que les droits de première génération d'inspiration libérale supposent en quelque sorte une absence d'intervention de l'Etat (l'Etat doit s'abstenir de limiter la liberté d'aller et de venir), les droits de deuxième génération ne peuvent au contraire être effectifs que par le biais d'une intervention forte de la puissance publique pour les garantir et assurer leur mise en œuvre. On parle aussi dans ces cas-là de droits créances sur l'Etat. Cette différence est essentielle et dicte du point de la théorie du droit en tout cas une différenciation de régime : alors que les libertés fondamentales sont des libertés naturelles qui deviennent effectives

dès leur proclamation, les droits économiques et sociaux demeureront virtuels jusqu'à ce que ce qu'ils soient effectivement mis en œuvre par l'Etat par le biais de mesures concrètes dont les citoyens peuvent se prévaloir. Ce sera ici en quelque sorte le fil conducteur de mon intervention. Proclamer de manière formelle un droit d'accès à l'énergie. Oui, mais comment assurer le passage d'un droit formel à un droit effectif, tel est le véritable enjeu de ce type de droits. Pardon pour cette petite digression théorique mais elle permet de comprendre un peu mieux les choses et notamment la question essentielle de l'opposabilité et de l'effectivité d'un droit.

Ceci étant rappelé, je vais, si vous le permettez structurer mon propos en répondant à deux questions : d'une part est-il nécessaire ou pertinent de militer en faveur de la consécration d'un droit formel d'accès à l'énergie ? et d'autre part quels sont les outils, les moyens concrets qu'il conviendrait de mettre en œuvre afin de favoriser le plus large accès à ce droit.

Consacrer de manière formelle un droit d'accès à l'énergie est-ce bien nécessaire ?

Beaucoup de gens se posent cette question et les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la question militent en faveur de la consécration formelle et expresse d'un droit à l'énergie que ce soit au niveau international dans le cadre de traités multilatéraux que dans les législations nationales.

Pour ma part, ma position est plus nuancée, et je vais illustrer cela par le biais de trois exemples qui tendent à démontrer qu'on peut mettre en place des mécanismes tendant à favoriser un large accès à l'énergie sans pour autant consacrer ce droit de manière formelle par la loi ou par une convention internationale.

■ D'abord un exemple empirique, celui de la France, le droit à l'accès à l'énergie

n'a pas été consacré qu'en 2010 avec la loi grenelle 2. Pour autant la législation française prévoyait depuis bien plus longtemps des mécanismes législatifs et réglementaires dont l'objet était bien d'assurer un droit d'accès à l'énergie pour les plus démunis. Les pouvoirs publics français n'ont en effet pas attendu 2012 pour prévoir un tarif social de l'électricité et du gaz ou encore pour mettre en place un système interdisant aux fournisseurs de gaz et d'électricité de couper le courant durant la période hivernale.

■ De la même façon au Maroc, le Programme d'Electrification Rurale Global constitue l'initiative dont l'ampleur est incontestablement la plus importante que le Maroc a connu et connaîtra encore pour les 50 années à venir en termes d'investissement financier. Cette initiative qui a permis d'amener aux populations lointaines les infrastructures électriques à un coût modique a été prise en l'absence de consécration formelle d'un droit à l'énergie par la législation marocaine.

■ Enfin il convient d'insister sur l'effet relativement modeste de ce que peut apporter la consécration d'un droit à l'énergie dans le cadre d'un traité multilatéral. En effet bien que les conventions internationales ont une fois ratifiées une valeur supérieure aux lois nationales, lorsqu'il s'agit d'un droit économique et social à l'instar du droit d'accès à l'énergie, l'absence de mise en œuvre de ce droit par l'Etat n'offre aucun droit de recours au citoyen. Le traité international a une valeur déclamatoire qui peut certes avoir un intérêt en termes de sensibilisation des pouvoirs publics sur cette question mais n'a pas d'impact sur la vie des bénéficiaires de ce droit. Je reviens ici à mon propos introductif, contrairement aux droits de première génération, les droits économiques et sociaux ne s'entendent que comme des actions pratiques mises en œuvre par le pouvoir législatif et réglementaire pour assurer la mise en œuvre de ces droits.

Alors comment garantir ce droit ? Comment assurer un droit d'accès à l'énergie ?

Permettez ici de me montrer un brin provocateur en répondant en ce qui concerne l'électricité d'abord en mettant en place les politiques publiques adéquates en vue d'assurer un coût du kwh le moins cher possible (et ce pour chacune des composantes qui entre en jeu dans le coût final du kwh, son coût de production, de transport et enfin de distribution).

Ce que je dis peut paraître simple mais il n'en demeure pas moins qu'un droit effectif à l'énergie sera d'autant mieux garanti aux citoyens aux usagers que son prix sera accessible au plus grand nombre. Sauf qu'un prix accessible au plus grand nombre ne tombe pas du ciel, il est le fruit d'une politique énergétique, le fruit d'une action gouvernementale. Quelques exemples :

■ Quel mix énergétique doit on adopter pour assurer cet objectif du kwh le moins cher ? Je note au passage que contrairement à une idée très largement répandue, l'objectif de promouvoir les énergies renouvelables et augmenter leur part dans le bouquet énergétique national ne va pas nécessairement remplir cet objectif du kwh le moins cher et donc favoriser l'accès de l'énergie à tous. L'exemple de la France avec la CSPE est là pour le démontrer. Il ne s'agit nullement ici de remettre en cause la nécessité de promouvoir les énergies renouvelables mais je dis simplement qu'en raison de l'intermittence, de la nécessité de prévoir des capacités en base pour compenser cette intermittence, que tant que la solution de stockage n'est pas là, il faut bien prendre conscience que contrairement à une idée largement répandue, on ne peut pas sérieusement avancer que les deux objectifs convergent. On ne peut pas sérieusement dire que nous allons favoriser l'accès à l'électricité grâce aux énergies renouvelables. Les énergies renouvelables coûtent globalement plus chers. Je mets

de côté ici les solutions d'autoconsommation que mon successeur à la tribune évoquera certainement ainsi que les solutions de production d'électricité à partir de PV off grid qui constitue de mon point de vue la piste la plus sérieuse pour l'électrification rurale en Afrique mais le niveau de développement du Maroc est beaucoup trop avancé pour que ces solutions valent la peine.

■ Une bonne planification de la construction de capacités de production participe également de la baisse du prix du kwh et est de nature donc à favoriser un plus large accès à l'énergie électrique. On ne peut pas ici ne pas dire un mot sur l'échec de la planification de l'adéquation offre/demande qu'a connu le Maroc dans les années 2000. L'ONE a, en raison, de cet échec dû recourir à des moyens de production extrêmement coûteux (fioul lourd) par ce que les pouvoirs publics ont failli à leur mission d'assurer le développement dans les temps requis de moyens de production de base fonctionnant au gaz ou au charbon.

■ Comment assurer une gestion efficiente du réseau de transport national afin de limiter les pertes techniques – personne ne connaît réellement ce chiffre. Poser un diagnostic sur ce chiffre et déterminer les moyens à même de le réduire participeront à coup sûr à limiter le coût global du kwh

Je vais vous parler des différents mécanismes utilisés un peu partout en Europe dont l'objet est justement d'assurer un droit d'accès à l'énergie. Comme indiqué tout à l'heure, ces mécanismes ne découlent pas nécessairement d'un droit à l'énergie formellement consacré mais viennent en quelque sorte le consacrer dans les faits :

■ D'abord l'instauration d'une tarification plus progressive : la tarification de l'électricité au Maroc ne répond pas à une logique progressive avec le système du tarif sélectif. Aujourd'hui le niveau de consommation de chaque foyer détermine le prix de son kwh. On a donc un seul tarif qui s'applique à l'ensemble des

kwh consommés. Une tarification progressive serait plus juste car permettrait aux ménages modestes, ceux dont la consommation est la plus faible en raison de l'absence de détention d'équipements énergivores de payer globalement un kwh moins cher que les gros consommateurs. Ceci

étant dit, le tarif progressif n'est clairement pas suffisant pour assurer un réel droit effectif à l'énergie car il s'applique de manière uniforme, je dirai presque mécanique et ne prend pas en compte la situation particulière de chaque ménage que ce soit en termes de taille ou de revenus.

■ L'instauration d'un tarif social (différent de la tranche sociale qui existe au Maroc): C'est notamment le système qui existait en France jusqu'à il y a quelques années. Le tarif social permettrait de garantir aux ménages les plus défavorisées une quantité de kwh à consommer par mois ou par an à un tarif réduit. Ce tarif sera dit social car serait décorrélé de son coût de production et d'acheminement. La mesure n'est pas simple à mettre en place car il faut non seulement déterminer les critères permettant de bénéficier de cette mesure dans un contexte local où l'informel joue un rôle important de l'économie – la question du fléchage sera ici essentielle mais il faudra également régler deux questions :

- d'une part une telle mesure doit d'un point de vue juridique nécessairement passer par une loi – afin de valider le principe que des tarifs différents peuvent être introduits en fonction des revenus des ménages – Nous risquerions autrement de ne pas respecter le principe de non-discrimination entre usagers d'un service public et de rupture d'égalité devant l'accès à un service public ;
- une telle mesure outre qu'elle doit être financée aura un impact sur les conventions de gestion déléguée en cours. Ces contrats prévoient généralement des clauses dites de changement de loi qui autorisent à réclamer des compensations que ce soit sous forme d'augmentation tarifaire ou d'indemnisation à

verser par les autorités délégantes afin de compenser les pertes de revenus consécutives à ces changements.

- On peut également penser à une tarification spéciale familles nombreuses avec des questions similaires qui vont se poser par rapport au tarif social.
- On peut également réfléchir à l'introduction d'une tarification spéciale pour les hébergements collectifs afin de prendre en compte une réalité sociale incontournable au Maroc. Nous avons, en zone urbaine, une réalité qui est celle d'une seule maison occupée par plusieurs familles chacune disposant d'une chambre. Ces hébergements collectifs disposent d'un seul compteur. La tarification dite sélective appliquée par les distributeurs est injuste pour cette population car aboutit à leur faire supporter un, prix élevé du kwh.
- On peut également réfléchir à la pertinence de l'introduction d'une tarification spéciale pour les logements secondaires. La consommation en électricité des logements secondaires étant par définition plus faible que celle des logements principaux, le nombre de kwh payé par le consommateur ne permet pas d'amortir le coût des infrastructures d'acheminement et de raccordement. De ce fait mettre en place une tarification spéciale pour ce type de consommateurs paraît aller dans le sens de l'équité entre usagers du service public.
- Si on considère que l'énergie électrique est un produit de première nécessité, pourquoi ne pas réfléchir à baisser la TVA de 14%, qui est son taux actuel à 7% qui est d'ailleurs le taux applicable pour la fourniture d'eau potable.
- Instauration d'une interdiction de coupure du courant électrique et la mise en place pour le distributeur d'une obligation d'une quantité minimum de kwh par jour. Cette mesure pourrait être financée par la création d'un fond de solidarité financé par les impôts.
- Mise en place d'un chèque énergie à l'image de la loi grenelle 2 en France

: cheque énergie fléchée vers le plus nécessiteux et qui permettrait un fonctionnement plus agile que le tarif social de l'énergie dans la mesure où il prendrait en compte les spécificités propres à chaque catégorie de consommateurs. Le chèque énergie permettrait notamment la prise en compte des besoins en chauffage dans les régions montagneuses.

Vous voyez donc que le gouvernement dispose d'un large éventail de mesures permettant de promouvoir de manière effective un droit à l'énergie sans qu'il ne soit nécessaire de, formellement, consacrer ou ériger ce droit comme, un droit fondamental voire un droit constitutionnel.

Comment graver ce droit dans le marbre si telle était la volonté des pouvoirs publics ?

Pour graver ce droit dans le marbre, il faudrait une double action de la part des pouvoirs publics :

- d'abord constitutionnaliser le principe à l'instar de ce qui a été fait pour le droit à l'eau. Il suffirait ici d'amender l'article 31 de la constitution. Mais ceci ne serait clairement pas suffisant car comme mentionné au début de mon intervention s'agissant d'un droit économique et social, même constitutionnel ce droit resterait virtuel tant qu'il n'est pas mis en œuvre.

- Il conviendrait alors que le législateur intervienne afin de traduire dans la loi ce concept de droit à l'énergie par la mise en place d'un ou plusieurs des mesures que j'ai visées tout à l'heure (tarification sociale, Baisse TVA.....).

- De cette sorte, tout retour en arrière, par rapport aux mesures législatives ainsi décidées pour refléter le droit constitutionnel à l'énergie serait impossible sans révision de la constitution. En effet, la Cour suprême saisie d'une loi qui viendrait baisser la protection ainsi offerte par le législateur pour garantir ce droit

déclarerait cette nouvelle loi anti constitutionnelle.

- Quid de la pertinence de ce type de dispositif ? Attention à la réduction du champ démocratique qu'opère ce type de dispositif. Risque de judiciariser des questions qui doivent en principe relever de choix politiques. Un gouvernement doit pouvoir déterminer sa politique sociale sans que cela ne fasse l'objet du contrôle d'un juge non élu. Il faut laisser les politiques se concurrencer sur les politiques sociales.

4.3 - M.El Mostafa Jamea: La participation citoyenne, levier d'accessibilité et de promotion des EnR

La transition énergétique n'est plus un choix, mais une obligation pour faire face aux défis du changement climatique. Elle constitue aussi une opportunité pour les pays ne disposant pas de réserves des énergies fossiles de développer des systèmes de production d'énergies valorisant des ressources renouvelables locales.

Plusieurs pays, à l'échelle internationale, ont encouragé le développement des énergies renouvelables en adoptant des mécanismes et des politiques pour la promotion du déploiement des technologies vertes.

L'expérience de ces pays a consisté en la promotion des initiatives citoyennes pour les projets verts et durables, en parallèle avec la réalisation des grandes centrales d'énergies renouvelables. Ce qui a permis d'atteindre des résultats très prometteurs. Ainsi, deux provinces autrichiennes « FreiStadt et Goessing » ont pu développer des systèmes énergétiques 100 % à base d'énergies renouvelables.

Les résultats de l'expérience de la transition énergétique en Autriche ne se limitent pas à l'augmentation des parts d'énergies renouvelables dans le mix énergétique, mais aussi de faire de la participation citoyenne en transition éner-

gétique une locomotive de transformation économique.

Le déploiement des technologies d'énergies renouvelables pour la génération d'électricité et de chaleur, a été accompagné par :

- le renforcement du réseau électrique et sa digitalisation ;
- le financement des projets d'innovation ;
- l'encouragement des citoyens et ménages à investir dans les projets verts en instaurant des mécanismes fiscaux avantageux.

Plusieurs projets verts communautaires ont pu voir le jour grâce à la forte participation citoyenne. Des projets très innovants comme des systèmes du transport durable, intégrant des bus électriques, des bicyclettes de locations...etc.

Des projets de réseaux intelligents locaux et des systèmes très innovants en gestion de la demande énergétique, ont permis une rationalisation de la consommation énergétique et des économies pour les ménages.

Aussi la création des clusters fonctionnels d'énergies renouvelables, a joué un grand rôle de lien entre l'industrie, les développeurs des projets d'EnR, les associations professionnelles, les centres d'innovation, de R&D et les citoyens. Ainsi, ces clusters basés sur une gestion d'excellence ont pu valoriser des innovations, créer la valeur ajoutée et, ont encouragé tous les acteurs à primer l'excellence et la méritocratie, ainsi que l'orientation vers le financement de l'innovation.

Ces mécanismes ont pu inciter les citoyens à :

- investir dans les projets verts ;
- développer une industrie locale de technologies de pointe, d'équipement, une offre de service et d'expertise ;
- développer la conscience collective et la sensibilisation à propos des technologies vertes ainsi que les comportements responsables pour préserver l'envi-

ronnement et la protection du climat.

Aussi ils ont permis à l'Autriche de développer une industrie de technologie d'énergies renouvelables très compétitive à l'échelle internationale.

De l'autre côté, le Maroc a adopté une approche de transition énergétique basée sur le développement de grandes centrales d'énergies renouvelables. En parallèle, le déploiement des technologies vertes a pu se développer, dans le domaine du pompage d'eau d'irrigation, grâce à leur compétitivité économique et leur convenance.

Bien que cette expérience ait permis au Maroc de développer une industrie locale et un savoir-faire dans ce domaine, il serait très opportun de considérer une participation très large dans le développement des énergies renouvelables en capitalisant sur les expériences internationales réussies, comme celle de l'Autriche. Et, aussi en capitalisant sur des expériences nationales, des programmes et des initiatives qui ont réussi grâce à la forte participation citoyenne comme le cas du programme d'électrification rurale généralisé.

En engageant les citoyens, le développement des énergies renouvelables au Maroc, pourrait accélérer les efforts du pays à faire face aux questions du changement climatique, et aussi à créer des sociétés du savoir.

5- DEBAT

Après les interventions des panelistes, le débat a été ouvert à l'auditoire. Les personnes qui sont intervenus ont exprimé leurs réactions par rapport au thème de la table ronde à travers des commentaires et/ou des questions. Les réactions ont été axées principalement sur les orientations stratégiques afférentes à la transition énergétique et leurs impacts sur le droit d'accès à l'énergie.

Le modérateur, avant de donner la parole à la salle, a posé une question à M.Lahcen Daoudi en tant qu'économiste. Cette question est relative à la politique du gouvernement actuel : quelle qualification peut-on attribuer à la politique du gouvernement actuel, au vu de la politique des prix adoptée : libéralisation des prix du carburant, subvention du gaz butane, prix d'électricité réglementée ...est-ce une politique libérale ? socio-démocrate ? Elle n'est certainement pas socialiste.

Réaction de Lahcen Daoudi :

Les cases traditionnelles n'existent plus et il y a une réalité à travers le monde. Si on ne peut pas augmenter la baguette de pain de 5 centimes parce que on a peur des révoltes, c'est parce que on n'a pas pu lutter efficacement contre la pauvreté, contre les déséquilibres sociaux, contre les écarts. Donc la stabilité du Maroc, c'est la stabilité sociale ce n'est pas parce qu'on est socialiste ou pas socialiste. La banque mondiale est libérale mais il vous dira de lutter contre la pauvreté pour préserver la stabilité. La pauvreté et les déséquilibres sociaux sont une menace pour la stabilité du pays.

Je me demande, avec quoi on veut être parmi les pays à forte croissance ? si on a encore de l'analphabétisme, alors que le dernier analphabète suisse est mort en 68 du siècle dernier. Donc là c'est de la "real politique", on ne peut pas maintenir la subvention du gaz qui profite davantage aux riches qu'aux pauvres. Cette compensation doit être destinée aux pauvres parce qu'ils sont des citoyens qui ont des droits et, parmi les premiers droits élémentaires c'est l'eau, l'électricité, la santé, le désenclavement....

L'argent est là mais il est mal utilisé. C'est normal que les gens protestent comme ils l'avaient fait pour les produits pétroliers. C'est irrévocable. Il faut

absolument corriger les écarts et éradiquer la pauvreté. Selon les statistiques de 2014, on avait encore 4,5% de marocains qui vivaient dans un état de pauvreté absolue. Pas la pauvreté multidimensionnelle, c'est une honte. On voulait organiser la coupe mondiale de je ne sais quoi ? alors que tous les coins de nos rues sont occupés par des mendiants. C'est anormal, il faut corriger les écarts. Qu'on soit libéral ou socialiste on ne peut pas se permettre d'avoir ces déséquilibres criants.

5.1- Commentaires et questions

Les commentaires des différents intervenants parmi l'assistance ont porté principalement sur les points suivants :

5.1.1- Droits d'accès à l'énergie, coûts et autonomie.

- Le coût impacte aussi bien les biens économiques que le droit d'accès à ces biens et, donc le droit d'accès à l'énergie, encore faut-il que cette énergie existe ? la produire ? et que le pays en soit indépendant et souverain par rapport à cette question ?
- L'une des questions qui se posent par rapport au droit d'accès à l'énergie est la question suivante : sommes-nous un Etat raisonnable si nous croyons pouvoir développer la part de la valeur ajoutée du secteur manufacturier alors que nous ne sommes pas autonomes en termes d'électricité ? c'est un élément stratégique et maintenant il se pose par rapport à l'indépendance et la souveraineté de l'Etat.
- Le droit d'accès à l'énergie n'est pas dans l'accès à l'électricité en soi. On se demande si on ne peut pas inverser la donne en subventionnant les solutions afférentes à l'efficacité, pour réduire la consommation et, donc le coût.
- Un autre élément en relation avec le droit d'accès à l'énergie, c'est celui des

familles nombreuses qui sont branchées sur un seul compteur et du fait du système de la tarification, elles paient un prix du Kwh plus élevé.

■ Il est très beau de parler du droit d'accès à l'électricité, c'est une bonne chose, mais le droit est contextuel. On ne peut pas avoir la même configuration du droit selon les niveaux du développement du pays, nous sommes un pays qui produit entre 110 et 115 milliards d'Euros, nous devons nous positionner par rapport à un droit qui est potentiellement faisable en fonction de nos moyens.

■ Le droit d'accès à l'énergie, doit être nuancé par rapport au niveau de développement du pays. Pour certains pays Africains ce droit est un besoin, ils n'ont pas d'électricité. Il y a 650 millions de personnes en Afrique qui n'ont pas accès à l'électricité. Par contre en Occident, on parle de l'électrification et pas de l'accès à l'électricité : l'électrification c'est comment utiliser l'électricité d'une manière efficace et optimale pour le pays.

■ L'accès à l'énergie se manifeste de deux façons : avoir accès à l'infrastructure électrique et puis au flux de l'énergie électrique qui constitue la base du développement économique et social d'un pays.

■ L'article 31 de la Constitution votée en 2011 parle de dix droits parmi lesquels il y en a six qui ont un aspect économique et, dans ces six droits, l'énergie rentre en ligne de compte. Le problème qui se pose est qu'on est défaillant sur les dix droits. L'erreur était faite au départ, il y a 8 ans, et il semble que sur un certain nombre d'articles il y a eu beaucoup de précipitation dans l'écriture. On ne peut pas prioriser les droits au niveau d'un seul article sachant que probablement l'un ou l'autre de ces droits deviendra obsolète dans quelque temps et on ne pourra pas pouvoir l'amender à chaque fois. Donc par rapport à l'article 31 et aussi à d'autres articles, il faut le réécrire avec beaucoup de précision.

■ L'une des dispositions de la Constitution de 2011 est la mise en place de la

charte des services publics. Cette charte vise la clarification et doit avoir une force pour défendre les droits des citoyens à l'usage des services publics, à leur adaptabilité et également leur durabilité, donc ça pourrait être une piste pour le droit d'accès à l'énergie.

5.1.2- Tarification de l'énergie électrique et gouvernance du secteur

■ Pour la question des tarifs, il a été rappelé que la première étude tarifaire au Maroc a été réalisée par l'ONE en 1989 sur l'électricité, on a produit des structures tarifaires rationnelles basées sur le coût marginal. Seule une petite partie de ces structures a été appliquée, la majeure partie, notamment la structure des prix appliquée à la clientèle basse tension, n'a pas été appliquée en raison de son impact social.

■ La tarification de 2014, en plus de son caractère sélectif, est très pénalisante pour les consommateurs, elle décourage le développement. L'électricité n'est pas uniquement de l'éclairage, mais un service qui permet le développement des ménages. On a toujours centré l'électricité sur l'éclairage alors qu'on trouve chez les ménages, la télé, l'ordinateur, l'aspirateur, la machine à laver, les robots etc. C'est le développement du confort de la société et des ménages qu'il faut encourager, il ne faut pas oublier ces gens-là, on freine l'industrie ménagère par le fait de la tarification progressive. Et, on a encore enfoncé le clou en ajoutant une tarification sélective qui est encore pire, c'est-à-dire si la consommation se situe dans une tranche, on appliquera le tarif plein de cette tranche à la totalité de la quantité consommée.

■ Il a été recommandé à ce que les pouvoirs publics mettent en place une politique et des mécanismes permettant aux consommateurs de payer le vrai prix de l'électricité à travers notamment la mise en place des compteurs bi-horaires

qu'on peut acquérir sur le marché à un prix raisonnable, et obliger tous les distributeurs à les installer chez leurs clients. De cette façon on va baisser la facture globale de l'électricité. Ainsi, on va vendre l'électricité à son prix réel et non à un prix déguisé à travers la compensation ou autres mécanismes. Il ne faut pas jouer avec la tarification de l'électricité le jeu de la politique fiscale pour financer les catégories les plus défavorisées.

■ Le tarif n'est pas quelque chose d'anodin. Il n'est pas neutre dans le droit d'accès à l'énergie. Le législateur l'a confié aux opérateurs chargés de missions publics. La notion de mission publique de l'ONEE revient à un problème de gouvernance de l'énergie, dont on n'a pas parlé comme on n'a pas parlé du pouvoir d'achat. La mission publique c'est la continuité des services, l'égalité des services, la mutabilité des services (faire profiter les citoyens usagers de l'évolution technologique), produire le Kwh au moindre coût et avec la qualité requise. Ladite mission est assurée par l'ONEE-BE avec toutes les difficultés et les contraintes qui y sont associés.

■ Aujourd'hui nous sommes dans une nouvelle transition énergétique qui va occasionner un coût additionnel à supporter par le client final. A cet égard, on rappelle les augmentations des tarifs dans le cadre du contrat programme entre l'Etat et l'ONEE (2014-2017) : on est effectivement passé du tarif progressif au tarif sélectif et ce, surtout pour inciter les citoyens à revoir leur comportement de consommation en termes de sobriété énergétique et la réduire. Ceci rentre dans le cadre de l'efficacité énergétique, il y a eu bien entendu des actions d'accompagnement à travers le programme de l'efficacité énergétique et la mise à la disposition des clients des lampes à basse consommation de l'énergie.

■ Les augmentations tarifaires ont conduit à des pertes gigantesques pour l'ONEE-BE en termes de pertes du réseau électrique basse tension dues à la

fraude. Le taux de ces pertes avoisine les 16%, ce sont des pertes énormes. Les pertes dues aux vols s'expliquent par le pouvoir d'achat qui n'a pas suivi et, que les politiques poursuivies par les gouvernements jusqu'à présent n'ont pas pu éradiquer la pauvreté. Si on éradique la pauvreté et on améliore le pouvoir d'achat des citoyens, on pourrait non seulement éradiquer les pertes mais on va pouvoir bâtir un système qui permettrait une transition énergétique sans douleur.

■ Si on effectue des extrapolations des coûts additionnels, nos enfants vont payer un prix qui serait peut-être le double du prix actuel.

5.1.3- Politique et stratégie énergétiques du Maroc

■ L'ONEE a travaillé sur l'infrastructure depuis 1996. A cette époque le taux de l'électrification était à peine de 18% et il n'a pas attendu le gouvernement et les autres institutions. Il s'est lancé pour donner ce droit qui était une nécessité, pour satisfaire un besoin. Le Maroc a été dans la même situation actuelle de certains pays Africains, l'ONEE a déployé tous moyens pour que l'électricité arrive dans tous les coins les plus reculés du pays et, il a mis en place un certain nombre de mécanismes pour que les citoyens puissent accéder facilement à l'électricité.

■ L'ONEE est présent dans les coins les plus reculés du Maroc, mais nous devons réfléchir d'une manière audacieuse pour identifier là où se situent les problèmes. Des contraintes liées à la gestion de la distribution de l'électricité empêchent d'appliquer des politiques souhaitées et ce, en raison de la multiplicité des opérateurs qui assurent un service public : chaque opérateur a ses propres objectifs qui rendent l'accès à l'électricité problématique.

■ En relation avec la critique du seuil des 99% du taux d'électrification rurale,

il a été souligné que ce seuil ne constitue pas un problème. Le problème c'est qu'après 20 ans d'électrification rurale on va se rendre compte que le réseau électrique est sous dimensionné et, que nous serions obligés de le refaire pour tenir compte de l'évolution des besoins en développement : le dimensionnement a été fait sur la base des besoins en éclairage et non des activités industrielles et créatrices de revenu (soudage, pompage d'eau etc).

■ L'Etat doit assumer sa responsabilité en ayant une vision intégrée et à long terme pour permettre un accès à l'énergie équitable et généralisée. Le gouvernement actuel ou les Gouvernements précédents ont-ils eu une vision intégrée dans ce sens ?

■ La planification de l'énergie est spéciale et elle n'est pas comme celle de n'importe quel secteur. Elle nécessite une vision à long terme en raison des délais que nécessite le développement des projets de production d'énergie électrique : une centrale nécessite 3 ou 4 ans de développement et 5 ans de construction donc un délai global à peu près 8 à 10 ans pour la construction d'une centrale électrique, donc elle doit être pensée 8 à 10 ans avant.

■ L'échec de la planification de l'adéquation offre/demande qu'a connu le Maroc dans les années 2000, était dû à un manque de vision qui n'était pas tout à fait intégrée et on s'est rendu compte en cours de route que les objectifs n'étaient pas les mêmes.

■ Tous les experts du domaine énergétique estiment que les prix de l'énergie, notamment d'origines fossiles, vont aller à des niveaux très élevés.

■ Il est nécessaire d'inscrire l'accès à l'énergie dans une perspective du développement durable et, aujourd'hui en raison des aspects environnementaux, il est très difficile de trouver des développeurs de projets de production d'énergie au charbon, d'accéder au financement de ces dits projets. Les banques ne

veulent plus financer les centrales fonctionnant au charbon. Et, aussi le prix du charbon est fortement corrélé au prix du baril de pétrole : si le prix du baril augmente celui du charbon augmente aussi. Le choix du Maroc est pertinent d'aller vers le développement des EnR, mais il faut accompagner cela par une feuille de route et, anticiper toutes les mesures nécessaires à la transition énergétique.

■ Les EnR sont intéressantes si elles sont accompagnées par d'autres solutions de stockage. Donc le choix de développer davantage les énergies renouvelables avec d'autres solutions de flexibilité est un choix économique. Bien évidemment il faut que les technologies choisies ne soient pas chères.

■ L'aspect économique de l'énergie est capital et constitue un facteur déterminant de la production. Et, si on n'est pas autonomes on va aggraver le coût de facteur de production et en réduire l'impact en termes de création de richesses. Il va falloir parler à notre intelligence chaque fois qu'on veut débattre des EnR en dehors du contexte réel, il y'a un abus de langage dans notre pays, beaucoup d'experts nous diront que le coût des EnR sera dans les prochaines années relativement élevé par rapport à nos capacités notamment celles des ménages.

■ L'une des premières décisions prises par Donald Trump, une fois à la Maison Blanche, est la dénonciation de l'accord de Paris signé par son prédécesseur, et ce, pour des raisons d'intérêts économiques et souverains tels que M. Trump les a appelés. En le dénonçant, il l'a fragilisé. Un certain nombre de pays comme le nôtre doivent se dire que le renouvelable est une bonne chose, mais il y a probablement d'autres énergies qu'on peut utiliser chez nous qu'il va falloir exploiter.

■ Aujourd'hui on rencontre plusieurs intervenants dans le secteur d'énergie

électrique et, on se demande, en s'adressant à M.Lahcen Daoudi , est ce qu'il n'y a pas une nécessité de mettre en place une loi pour encadrer ce secteur ?

5.2- Réaction des panelistes

5.2.1- Réaction de M.Lahcen Daoudi

C'est facile de critiquer, la réalité est la suivante : transformer la société est la plus lourde des tâches, changer la mentalité c'est la plus difficile, donc le rythme de la transformation c'est trop, trop long. J'ai dit qu'on n'a pas habitué notre société au changement, c'est de toute évidence. Mais on doit faire avec cette réalité. Il y a un passif et ce n'est pas en quelques années que tout le passif peut être comblé. On espère le faire d'ici 2021, c'est le programme du gouvernement. C'est asymptotique on s'approche de l'axe des abscisses sans jamais l'atteindre et c'est évolutif, les chiffres changent, mais les pourcentages restent relativement stables. On ne peut pas mesurer avec précision : Werner Heisenberg dit qu'on ne peut pas mesurer avec précision ce qui est en mouvement. Est ce qu'il faut arrêter un mouvement pour mesurer ? on ne peut qu'approcher la réalité.

C'est fini "l'Etat doit", il faut avoir une institution de régulation. On reçoit énormément de gens qui veulent produire de l'énergie et qui demandent d'acheter chez eux, on leur dit non, chercher les clients qui peuvent acheter chez vous. Donc le problème n'est pas de produire, tout le monde peut produire, mais le problème c'est à quel prix on doit produire de l'énergie ? Le gouvernement ne peut pas dire à un demandeur oui et à un autre non puis lance des marchés et, en fonction du marché vous pouvez produire et vendre à l'Etat. Maintenant vous pouvez trouver plusieurs promoteurs qui veulent vendre de l'électricité.

Par rapport à l'autonomie, on ne peut pas être autonome en pétrole, autonome

en tout ? maintenant on commence à exporter de l'électricité en Espagne. En fonction de la courbe de charge, il y a des moments où on peut exporter et d'autres moments on importe. On ne peut pas investir en fonction des pointes. L'interconnexion de notre réseau avec l'Espagne c'est pour équilibrer l'offre et la demande.

Dieu merci on n'a plus de rupture comme on l'a vécu dans le passé. Au niveau des perspectives je pense qu'elles sont bonnes puisque on ne manque pas d'électricité aujourd'hui. Et, avec les chantiers qui sont en cours, à priori, si on construit trois grands barrages avec des infrastructures de production électrique, on doit normalement aller au rythme de nos besoins en énergie. On a Safi la centrale au charbon, la centrale photovoltaïque de Midelt qui va ouvrir et, enfin, si on ouvre la production au citoyen, il n'y aura plus de problèmes. Il y aura un problème de stockage et pas de production. Ceci est à portée du Maroc, il suffit de faire un texte de loi permettant la production de l'électricité et la vente des excédents à l'ONEE-BE ou bien à un autre distributeur. Donc il faut un régulateur.

L'Etat est régalien. L'électricité rentre dans sa fonction traditionnelle, c'est une infrastructure. Pour créer de l'industrie il faut de l'électricité. L'électricité ce n'est pas uniquement pour éclairer, il faut la porter un peu partout dans le Maroc si on veut évidemment développer l'arrière du pays. L'électricité c'est comme l'auto-route et toutes les connexions (télécommunications, internet, électricité, routes etc) qui font parties des infrastructures.

Concernant le PERG, il est difficile de dire on n'avait pas, dans le temps, attendu le gouvernement. C'est le gouvernement qui produisait des barrages. Le PERG, c'est le gouvernement qui a signé et trouvé l'argent, ce n'est pas l'ONE qui s'est débrouillé pour trouver le financement. Et, même pour emprunter il fal-

lait que l'Etat garantisse, il n'y a que l'OCP qui peut emprunter à l'international. Malheureusement l'Etat garantit tous les emprunts des établissements publics. Si l'ONE pouvait se prendre en charge ça aurait été en moins au niveau de l'endettement du Maroc.

Pour la progressivité des tarifs de l'électricité, c'est la justice sociale, ce n'est pas les marginalistes qui ont inventé la progressivité : le Prophète a dit « le dirham a dépassé cent mille dirhams » si un pauvre donne un dirham, il fait plus de sacrifice qu'un grand riche qui a donné cent mille dirhams. C'est l'utilité de l'argent qui importe, un dirham est plus utile pour un pauvre alors que 10 dirhams n'est pas utile pour un riche. Donc la progressivité c'est chacun en fonction de ses capacités contributives, c'est ça la justice sociale. Un riche doit payer pour un pauvre, malheureusement dans notre pays il y a beaucoup d'impôts indirects. L'impôt indirect est le plus injuste, il faut individualiser l'impôt parce que tout le monde paie de la même façon, qu'il soit riche ou pauvre. La TVA pour l'électricité est la même pour tout le monde ce n'est pas normal.

Il est vrai qu'il faut améliorer le pouvoir d'achat et ne pas penser tarif d'énergie. Il faut aller vers le vrai prix, pour le pain il faut aller vers le vrai prix, parce qu'il y a quelqu'un qui paie dès que les tarifs sont compensés. C'est le peuple qui paie d'une manière indirecte, si on paie d'une manière directe ou indirecte il faut prendre l'argent des caisses de l'Etat, de l'impôt et peut être de l'endettement. Donc quelqu'un qui va payer d'une manière ou d'une autre, ce n'est pas le gouvernement qui fabrique l'argent. Il faut que le consommateur paie, que le pollueur paie : si on ne paie pas l'autoroute et quelqu'un qui se déplace à pied ou à dos d'âne dans les montagnes, pourquoi il va financer l'autoroute ? c'est l'utilisateur qui doit financer l'autoroute. Il y a la fiscalité et la parafiscalité, l'impôt c'est anonyme et n'a pas de contrepartie mais la parafiscalité c'est le consommateur

qui paie le service. Donc pour l'électricité on doit payer ce qu'on consomme, sinon il ne faudrait pas l'utiliser et faire des économies, c'est la loi du marché. Aujourd'hui le Maroc s'est inscrit dans la logique du marché, que ça plaise ou pas, on doit s'inscrire dans la logique du marché, sinon il faut changer du système : on ne peut vouloir être à la fois un peu dans le communisme, un peu l'éclectisme et un peu ici,... on ne fait pas un système de cette façon. Il faut absolument que les marocains pensent en économie de marché si on veut aller ensemble, sinon chacun va penser en fonction de ses intérêts et, on ne peut pas entrer dans la mondialisation. Il y a des pays qui subventionnent encore leurs entreprises, on ne peut pas travailler avec eux. L'Europe nous dit que les offshores vous devez les supprimer parce que vous avez des impôts à 7% et, vous venez nous concurrencer, appliquez le même impôt pour tout le monde. On est dans un système et on a le statut avancé avec l'Europe. Toutes nos lois doivent s'approcher des lois Européennes, ce n'est plus à discuter. On est dans le train on va dans ce sens et on ne peut plus s'arrêter, il faut qu'on change et qu'on s'inscrive dans cette logique pour qu'on puisse entrer en compétition avec les autres.

5.2.2- Réaction de M.Adnane Belahcen

Est-ce que le droit d'accès à l'énergie est un droit absolu ? s'agissant d'un droit économique et social, un droit absolu, ne peut pas exister. En France ils ont essayé de mettre une loi de droit opposable, cette loi est un échec, ça ne peut pas marcher. Et, dès qu'on parle d'un droit économique et social, il ne peut pas être absolu. Une liberté naturelle ou une liberté fondamentale peut être plus ou moins absolu et encore, pour la liberté d'expression peut être absolue relativement.

Est-ce qu'avec l'évolution des prix, la stratégie nationale basée sur les EnR est une bonne stratégie ? On ne peut formuler une réponse à cette question que si on répond la question suivante : est-ce qu'on peut concevoir un réseau qui fonctionne uniquement avec les énergies renouvelables ? Le jour où ça serait possible, oui on y va, mais tant qu'on n'a pas de vraies solutions de stockage qui n'existent pas encore au niveau national. On ne peut pas calculer le prix du Kwh des EnR uniquement en prenant le CAPEX de la centrale, il faut ajouter ce qu'on met à côté pour faire face au risque de l'intermittence. Je pense aussi qu'il n'est pas raisonnable de dire qu'on peut tout arrêter aujourd'hui, on va arrêter le charbon ou le gaz ou le nucléaire pour certains, en France par exemple, et passer au tout renouvelable. Aujourd'hui c'est une aberration économique. Pour l'exemple Allemand, je pense que c'est bien, il y a une logique industrielle, environnementale et la décision de la chancelière Angela Merkel de sortir du nucléaire en plus. Mais il faut savoir que pour sortir du nucléaire, ils ont dû faire du charbon et aujourd'hui ils ne respectent pas leurs engagements internationaux. Donc il faut faire attention, il y a une sorte de pensée unique qui se développe sur les EnR.

Je pense que les EnR ont complètement leur place dans le bouquet énergétique et que la logique industrielle de créer un écosystème des EnR va être très utile pour le développement à l'international, notamment, pour l'Afrique. Mais arrêtons de dire que demain on va passer à du tout renouvelable. De la même façon, en France les promesses démagogiques qui tentent de dire qu'on va baisser le nucléaire, jusqu'à 50%, c'est faux. Enfin arrêtons de penser que les EnR c'est la panacée, qu'elles vont tout régler, il faut en faire mais il y a un mix énergétique à respecter.

5.2.3- Réaction de M.El Mostafa Jamea

Je ne dis pas qu'on va passer à 100% EnR dès demain. Pour le cas de l'Allemagne, c'est vrai qu'ils ont fermé des centrales nucléaires, ont construit une centrale à charbon (lignite à usage domestique) et quelques centrales à gaz. Mais il faut noter que c'est un pays très énergivore. L'Allemagne a réussi à augmenter la part des EnR dans leur mix énergétique et donne la conviction pour les autres pays d'augmenter leur part dans leur mix énergétique.

Concernant le Maroc, 50% de ses besoins en énergie électrique sont générés par le biais des centrales à charbon importé. Le charbon n'est pas une ressource locale, donc on est dépendant du marché international.

Le Maroc s'il veut réduire sa dépendance et renforcer sa souveraineté, il devrait développer d'abord les EnR et aussi des solutions de stockage. Avec la digitalisation et l'utilisation des réseaux intelligents, il est possible d'augmenter au maximum la part des EnR dans le mix énergétique.

La nécessité ou le besoin de protéger des catégories sociales n'est pas une affaire simple. Mais, approvisionner les entreprises avec un prix d'électricité compétitif créerait de l'emploi et du revenu pour les couches pauvres, contribuerait à la diminution de leur vulnérabilité économique et augmenterait leur résilience. C'est un système intégré, on a parlé des ménages mais il faut également penser à l'industrie. Je me demande si nos entreprises ne subissent pas un système tarifaire pénalisant, alors que les pays occidentaux, l'Allemagne par exemple, ont un système tarifaire beaucoup plus avantageux.

6- ANNEXES : EXTRAITS DE TEXTES EN RAPPORT AVEC LE DROIT A L'ENERGIE

Article 31 de la Constitution

L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens disponibles pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir du droit:

- aux soins de santé;
- à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'Etat;
- à une éducation moderne, accessible et de qualité;
- à l'éducation sur l'attachement à l'identité marocaine et aux constantes nationales immuables;
- à la formation professionnelle et à l'éducation physique et artistique ;
- à un logement décent;
- au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi ;
- à l'accès aux fonctions publiques selon le mérite;
- à l'accès à l'eau et à un environnement sain;
- au développement durable.

Pacte international relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels

"...Reconnaissant que, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'idéal de l'être humain libre, libéré de la crainte et de la misère, ne peut être réalisé que si des conditions permettant à chacun de jouir de ses droits économiques, sociaux et culturels, aussi bien que de ses droits civils et politiques, sont créées...."

Article 11

1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie.

2. Les Etats parties au présent Pacte, reconnaissant le droit fondamental qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires, y compris des programmes concrets :

a) Pour améliorer les méthodes de production, de conservation et de distribution des denrées alimentaires par la pleine utilisation des connaissances techniques et scientifiques, par la diffusion de principes d'éducation nutritionnelle et par le développement ou la réforme des régimes agraires, de manière à assurer au mieux la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles ;

b) Pour assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales par rapport aux besoins, compte tenu des problèmes qui se posent tant aux pays importateurs qu'aux pays exportateurs de denrées alimentaires.

Article 12

1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre.

2. Les mesures que les Etats parties au présent Pacte prendront en vue d'assurer le plein exercice de ce droit devront comprendre les mesures nécessaires pour assurer

- a) La diminution de la mortalité et de la mortalité infantile, ainsi que le développement sain de l'enfant ;
- b) L'amélioration de tous les aspects de l'hygiène du milieu et de l'hygiène industrielle ;
- c) La prophylaxie et le traitement des maladies épidémiques, endémiques, professionnelles et autres, ainsi que la lutte contre ces maladies ;
- d) La création de conditions propres à assurer à tous des services médicaux et une aide médicale en cas de maladie.

Les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.2: D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

7.3: D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

7.a: D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre

7.b: D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les ha-

bitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Freling, executive director of the Solar Electric Light Fund 2014

«Energy is essential for life. It is essential for achieving the Millennium Development Goals. And it is essential for safeguarding a broad range of basic human rights. The right of access to energy is, in fact, implicitly conferred by a number of international treaties and conventions, but now the time has come to make such an assumption explicit and formally declare—with the full backing and authority of the United Nations—that access to modern energy is, and shall henceforth be deemed, a basic human right”

Ashvini Ambhaipahar International Development Law – ACCESS TO ENERGY: A HUMAN RIGHT?

Energy is the golden thread that connects economic growth, increased social equity, and an environment that allows the world to thrive.

One cannot deny that the access to energy facilitates. From employment creation to human development, from security interests to the empowerment of women; energy remains at the heart of all countries' core interests. However, the statistics are quite alarming. Twenty percent of the world's population is still without access to electricity; and almost three billion people still rely on wood, coal, charcoal or animal waste for cooking and heating.¹ A major discussion point that stems from these statistics is that the lack of access to modern energy is a major barrier to addressing basic human rights and building shared prosperity; more specifically, a hindrance to achieving the UN Millennium Development Goals (MDGs).



ENERGIES

www.energies.ma